



Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2019-115**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 04 septembre 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, le 04 septembre à 20h30**, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON, Président.

La convocation a été envoyée en date du 26 août 2019.

**Présents :** Jacques ARNOUX, Roland AVENIERE, Patrick BOIS, Géraldine BOTTE, Christian SACCHI (suppléant de Jean-Marc BUTTARD), François CHEMIN, Sabine CHEVALLIER, Christian CHIALE, Xavier LETT, Gilles MARGUERON, Jocelyne MARGUERON, Alain MARNEZY, Gérard MASOCH, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT, Jean-Claude RAFFIN, Chantal RATEL, Nicole SELTZER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VINCENDET, Rémi ZANATTA.

**Absents :** Gabriel BLANC (excusé), Laurent POUPARD.

**Procurations :** Néant

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 23

Monsieur François CHEMIN a été désigné secrétaire de séance.

---

**Objet : Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Maurienne**  
**- Avis**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, expose à l'assemblée que le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) a, dans sa délibération du 30 avril 2019, arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Maurienne et a soumis le projet, pour avis, à différentes structures dont les groupements de communes membres du SPM.

Monsieur le Vice-président rappelle que la synthèse du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) a été transmise à l'ensemble des conseillers communautaires.

Monsieur le Vice-président fait un point d'avancement du projet et sollicite l'avis de l'assemblée sur le projet de SCoT qui sera déposé durant la période d'enquête publique.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré par 20 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 voix CONTRE :**

- **Emet** un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté par le Syndicat du Pays de Maurienne ;
- **Approuve** et soutient les projets touristiques du territoire à travers notamment les unités touristiques nouvelles (UTN) structurantes inscrites au SCoT ;
- **Demande** que les projets d'aménagement portés par l'Etat ou ses structures satellites (TELT, RTE, SNCF...) et impactant durablement le Pays de Maurienne soient soumis aux mêmes demandes d'autorisation ou d'études que les projets portés par les collectivités locales du territoire ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.  
Pour copie conforme, Modane, le 09 septembre 2019.

Le Président  
Christian SIMON

